

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 52  
Membres absents : 26  
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du  
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 19/09/2024  
Date de transmission : 01/10/2024  
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 17<sup>ème</sup> QUESTION

### Déchets Ménagers - Décision de principe pour un transfert de la compétence traitement des résidus urbains au SIVOM Mulhouse Sud Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (DELIBERATION n° 2024-140)

Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace est un Syndicat mixte à la carte, qui exerce notamment la compétence de traitement des résidus urbains pour la communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) et la Communauté de Communes du Sundgau (CCS).

Pour exercer cette compétence, le SIVOM a confié l'exploitation d'un centre de tri et d'une usine d'incinération à un exploitant par contrat de prestations de services.

Actuellement, bien que non membre, Saint-Louis Agglomération apporte ses ordures ménagères à l'usine d'incinération du SIVOM dans le cadre d'une « convention client ». Cette situation particulière pose d'une part une problématique d'ordre juridique, puisque Saint-Louis Agglomération devrait procéder à une mise en concurrence pour le traitement des ordures ménagères, ce qui n'est pas le cas actuellement. D'autre part, en étant « EPCI client », la collectivité n'est pas représentée au sein du SIVOM et ne participe pas aux choix techniques et financiers pour la future unité de traitement (en cours de restructuration).

D'un point de vue financier, une adhésion au SIVOM aurait les impacts suivants :

- La gestion des encombrants issus des déchetteries et les coûts afférents seraient intégrés au transfert de compétence ;
- La gestion des déchets de la voie publique et leurs coûts seraient également dans le transfert (protoxyde d'azote, pneus, amiante, etc...) ;
- Un intéressement sur les ventes d'énergie serait garanti dans le cadre d'un transfert ce qui n'est pas le cas dans un futur conventionnement ;
- L'adhésion entraînerait l'arrêt du système de prélèvement ou de mise sur provision pouvant impacter fortement le coût en année n+1.

A cela se rajoute un coût à la tonne incinérée un peu plus faible en adhésion qu'en conventionnement.

Dans la perspective de cette adhésion, le SIVOM propose également d'intégrer dès à présent Saint-Louis Agglomération au comité de pilotage politique et au comité technique de suivi du projet de restructuration de l'unité de traitement.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le principe d'un transfert de la compétence traitement des résidus urbains au SIVOM Mulhouse Sud Alsace à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

